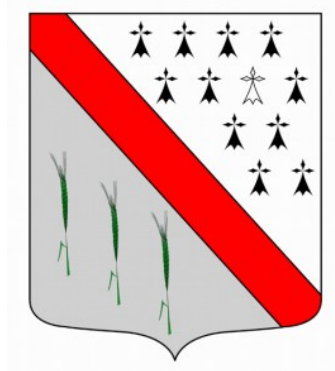




COMMUNE DE PLUMERGAT DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

PIECE 2

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet en date du ...	
Enquête publique du au	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du :	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
>> AXE 1	5
RECONNAITRE LE ROLE STRUCTURANT DES TROIS POLARITES DU BOURG, DE MERIADEC ET DES ABORDS DE SAINTE-ANNE D'AURAY	5
.HABITAT ET EQUILIBRE SOCIAL	5
<i>FAVORISER LA DIVERSITE ET LA MIXITE DE L'HABITAT</i>	5
.AMENAGEMENT DE L'ESPACE	7
<i>PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE</i>	7
.EQUIPEMENTS ET SERVICES	9
<i>SATISFAIRE LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN EQUIPEMENTS ET SERVICES</i>	9
>> AXE 2	10
CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE	10
.L'ACTIVITE COMMERCIALE	10
<i>CONFORTER LE ROLE COMMERCIAL DES CENTRALITES</i>	10
.L'ACTIVITE ECONOMIQUE	11
<i>DENSIFIER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES ET EN PROJET</i>	11
.L'ACTIVITE AGRICOLE	13
<i>PERENNISER ET PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE</i>	13
>> AXE 3	14
AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS LA COMMUNE ET VERS LES COMMUNES LIMITROPHES	14
.L'ACCESSIBILITE ET LA MOBILITE	14
<i>AMELIORER LES DEPLACEMENTS</i>	14
>> AXE 4	16
PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES PAYSAGES	16
.LES ESPACES NATURELS ET RURAUX	16
<i>CONFORTER LE ROLE ECOLOGIQUE DES MILIEUX</i>	16
>> AXE 5	18
VALORISER L'IMAGE DE LA COMMUNE TOUT EN TENANT COMPTE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	18
. MAINTENIR UN CADRE DE VIE AGREABLE	18
<i>RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE</i>	18
.LES RISQUES ET L'ENVIRONNEMENT	20
<i>ATTENUER LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE, PRESERVER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	20

INTRODUCTION

LE PROJET D'AMENAGEMENT COMMUNAL DE PLUMERGAT

La commune de Plumergat dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 10 mars 2000. Par délibération en date 15 décembre 2008, le Conseil Municipal de Plumergat a prescrit la révision générale du POS valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

La commune souhaite élaborer un projet d'aménagement harmonieux, favorisant l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et ruraux. Il s'agit d'utiliser l'espace de façon économe et rationnelle en favorisant le renouvellement et la densification du tissu urbain afin de proposer un projet de développement durable, global et cohérent de la commune.

La commune souhaite également inscrire son projet en adéquation avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Auray Communauté approuvé le 25 mars 2016 et en cours de révision sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique qui fixera de nouveaux objectifs à l'échéance de 6 ans, et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Auray approuvé le 14 février 2014, qui fixe les orientations de développement à l'échéance 2030.

La commune a pour objectif d'intégrer les orientations développées par ces deux documents cadre afin d'accompagner la mixité sociale et d'anticiper les besoins des populations actuelles et futures en équipements et services.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plumergat répond donc à plusieurs objectifs auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durables participe :

La première orientation répond aux besoins de la population actuelle et future, en termes de diversité et de mixité de l'habitat, mais aussi en termes d'activités et d'emplois, d'équipements et de services, et permet de proposer une offre foncière et économique adaptée à la croissance démographique envisagée.

La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, la mise en valeur du patrimoine et de l'image de la commune ainsi que la préservation des ressources naturelles et des continuités écologiques constituent une autre orientation générale du PADD de la commune de Plumergat.

La troisième orientation répond à l'affirmation du rôle structurant du bourg, de Mériadec et des abords de Sainte-Anne d'Auray, qui constituent les trois « centralités » et participent à la dynamique communale de la commune, dans l'intention de reconnaître cette spécificité territoriale. L'amélioration globale de la circulation et des déplacements dans la commune, permettant de relier le cœur d'agglomération aux futurs quartiers d'habitation, l'ensemble des villages et hameaux, mais aussi les communes limitrophes, contribue au renforcement de la cohésion sociale.

Enfin, la maîtrise du développement urbain et la gestion économe de l'espace autour d'un centre-bourg conforté constituent la dernière orientation d'un projet communal et global cohérent.

Ainsi le projet communal de Plumergat se décline en 5 axes stratégiques :

AXE 1 : RECONNAITRE LE ROLE STRUCTURANT DES TROIS POLARITES DU BOURG, DE MERIADEC ET DES ABORDS DE SAINTE-ANNE D'AURAY

AXE 2 : CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

AXE 3 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS LA COMMUNE ET VERS LES COMMUNES LIMITROPHES

AXE 4 : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES PAYSAGES

AXE 5 : VALORISER L'IMAGE DE LA COMMUNE TOUT EN TENANT COMPTE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, les orientations déclinées ci-après ont pour objectif de favoriser le développement communal dans le respect de la mixité et de la diversité sociale, de la qualité environnementale et urbaine, et ont été élaborées à partir du diagnostic prospectif, des enjeux et des besoins identifiés par la commune.

>> AXE 1 RECONNAITRE LE ROLE STRUCTURANT DES TROIS POLARITES DU BOURG, DE MERIADEC ET DES ABORDS DE SAINTE-ANNE D'AURAY

. HABITAT ET EQUILIBRE SOCIAL

FAVORISER LA DIVERSITE ET LA MIXITE DE L'HABITAT

\ OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par la commune de Plumergat est d'assurer le dynamisme démographique et renforcer le rythme de construction neuve sur son territoire afin d'assurer un renouvellement de la population et du parc de logements. L'un des enjeux est de reconnaître le rôle que jouent **les trois polarités du Bourg, de Mériadec et des abords de Sainte-Anne d'Auray** dans l'animation du territoire, qui concentrent équipements, services et commerces et participent à la dynamique communale. **La proximité immédiate de Pluneret et de Sainte-Anne d'Auray** constitue également un enjeu en termes d'influence et donc d'attractivité du territoire. Il s'agit en particulier :

- De renforcer l'attractivité du parc de logement sur le long terme en poursuivant la diversification et la mixité de l'offre en logements ;
- De tirer parti du renouvellement de l'offre pour assurer une meilleure fluidité des parcours résidentiels, permettant une réappropriation progressive du parc ancien concerné par la vacance ;
- De favoriser l'accueil de primo-accédants et de familles avec de jeunes enfants assurant la pérennité des équipements notamment scolaires, socioculturels, sportifs, etc. sur le long terme ;
- De permettre aux personnes seules ou âgées de rester sur la commune, en assurant un parcours résidentiel continu à tous les âges de la vie, quel que soit le niveau de ressources de chacun.

\ ORIENTATIONS GENERALES



PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE

La commune de Plumergat prévoit de proposer une offre de logements adaptée, favorisant la diversité des formes bâties et la mixité sociale, répondant aux besoins actuels et futurs de la population et tenant compte des évolutions économiques, sociétales et culturelles.

*Avec un taux de croissance annuel ambitieux à 2,80 %, la commune pourrait atteindre **5 500 habitants** environ d'ici 10 ans, représentant une croissance de **1 200 habitants** environ entre 2015¹ et 2025.*

*Avec une taille moyenne des foyers en baisse à **2,5 personnes par logement**, la commune de Plumergat devrait prévoir la réalisation de **540 logements** environ d'ici 10 ans, soit un rythme de **54 logements/an**².*

¹ Pour mémoire : Recensement Général de la Population INSEE 2013 : 3 859 habitants.

² Conforme aux perspectives du PLH et du SCoT.



FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES FORMES BÂTIES ET LA MIXITE SOCIALE

La commune s'est donnée comme objectif de favoriser la diversification des formes bâties (habitat collectif et intermédiaire, habitat groupé et maisons de ville, lots libres de petite taille), des typologies de logements (notamment petits logements) mais aussi la mixité sociale (location, accession et notamment primo-accession, logements financés avec un prêt aidé de l'Etat, etc.).

Ainsi, conformément aux objectifs du PLH et du SCoT, les nouvelles opérations à vocation d'habitat doivent participer à la mise en œuvre d'une politique en faveur du logement social. La commune retient un objectif :

- de **15%** de la production neuve de logements dédiée au **logement locatif aidé** ;
- de **5%** de la production neuve de logements dédiée à l'**accession aidée**.

.AMENAGEMENT DE L'ESPACE

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

\ OBJECTIFS

Un des objectifs de la commune de Plumergat est d'anticiper le développement de la commune (à l'échéance de 10 ans dans le présent PLU) en cohérence avec les cadres fixés par le PLH et le SCoT, et maîtriser la consommation d'espace destiné à l'habitat, aux équipements et services. Un autre objectif communal est d'encourager la densification des programmes et de favoriser une gestion économe et rationalisée de l'espace constructible afin de limiter l'étalement urbain. Pour réduire l'impact de son développement sur l'environnement, Plumergat souhaite favoriser un aménagement durable des secteurs urbanisés et une réduction de leur empreinte écologique par, à titre d'exemple : la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des déplacements, la gestion de l'eau, la limitation des déchets, le respect de la biodiversité, l'écoconstruction, etc (voir également axe 5).

\ ORIENTATIONS GENERALES



REDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES

La commune s'est donnée pour objectif de **réduire la consommation d'espaces** par rapport à la dernière décennie. La volonté communale est de conforter **principalement le centre bourg de Plumergat et aussi la partie communale du bourg de Mériadec et les abords de Sainte-Anne d'Auray**.

La priorité sera donnée au développement de zones d'habitat futures en continuité avec le bâti existant afin d'éviter le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers à fort potentiel paysager et économique. La valorisation et l'optimisation des potentialités en tissu urbain existant (parcelles libres, parcelles bâties disposant d'une surface résiduelle libre, parcelles et bâtis pouvant faire l'objet d'opérations de renouvellement urbain) seront recherchées.

La densification des programmes sera encouragée. Pour toute nouvelle opération d'aménagement, offrant une densité adaptée à sa localisation, son contexte et ses capacités d'accueil, en tenant compte de la typologie des constructions prévues, les densités retenues sont :

- *de 15 logements à l'hectare en moyenne en tissu urbain existant ;*
- *de 20 logements à l'hectare en moyenne en extension de l'urbanisation.*

Un objectif de consommation d'espace de **19 hectares en extension de l'urbanisation** pourrait être retenu, répondant à **une réduction de 64% environ** de cette consommation par rapport à la dernière décennie.



PROMOUVOIR LES MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Plumergat souhaite favoriser un aménagement durable de son territoire et une réduction de son empreinte écologique en encourageant l'innovation architecturale et environnementale (exemple : réduction des consommations énergétiques, développement des énergies renouvelables, maîtrise des déplacements, gestion de l'eau, limitation des déchets, respect de la biodiversité, écoconstruction, etc.). Il s'agit également de veiller à une gestion économe et rationnalisée de l'espace constructible tout en optimisant le foncier (renouvellement urbain, urbanisation des espaces interstitiels, densification du tissu urbain existant) et au respect global des objectifs de densité et de diversité pour toute nouvelle opération d'aménagement.

Ainsi, les mesures en faveur du développement durable visent à encourager :

- *la gestion économe et rationnalisée de l'espace constructible et l'optimisation du foncier (renouvellement urbain, urbanisation des espaces interstitiels, densification du tissu urbain existant) ;*
- *la compacité des formes urbaines en faveur de la performance énergétique et l'orientation du bâti en faveur des apports solaires passifs ;*
- *la limitation de l'imperméabilisation des sols (espaces publics, stationnements, etc) et la gestion alternative des eaux pluviales (infiltrations à la parcelle, noues) ;*
- *la création d'espaces verts communs (avec objectifs de gestion différenciée) et le renforcement du maillage de liaisons douces.*

.EQUIPEMENTS ET SERVICES

SATISFAIRE LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

\OBJECTIFS

L'un des objectifs de la commune de Plumergat est de renforcer la centralité notamment en matière de fonctionnalité et de mobilité. Il s'agit donc d'adapter le niveau d'équipements et de services aux perspectives d'évolution démographique, dans un cadre communal mais aussi intercommunal, et de maintenir et améliorer la complémentarité de l'offre en commerces, équipements et services **en priorité dans le Bourg**, en tenant compte de ses spécificités, afin de mieux répondre aux besoins de proximité.

\ ORIENTATIONS GENERALES



RECHERCHER LA MIXITE DES FONCTIONS URBAINES, MAINTENIR ET FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS ET SERVICES EN CENTRALITE

La commune de Plumergat souhaite maintenir et favoriser l'accueil de nouveaux équipements, services et commerces **principalement en centre bourg**, de permettre l'extension ou l'adaptation des équipements existants **à Mériadec**, à destination de la population communale et intercommunale, accessibles à tous, quels que soient les modes de déplacements.

Le projet s'inscrit dans un environnement plus large où est recherché la mixité des fonctions urbaines. Il s'agit de développer des zones mixtes, compatibles avec l'habitat et en lien avec la centralité, pouvant rassembler plusieurs fonctions : résidentielles, commerciales, de services, d'équipements et d'espaces verts publics, pour le bien-être de tous les habitants.

*Le **cœur de bourg** est identifié comme **zone principale** pour conforter et favoriser l'accueil d'équipements et de services de proximité actuels et nouveaux, en lien avec les secteurs d'habitat existants et à venir, afin de renforcer sa fonctionnalité et son attractivité.*

***Mériadec** est identifié comme **zone complémentaire** pour maintenir le niveau d'équipements et de services de proximité.*

Il s'agit plus particulièrement de réfléchir, tant au centre bourg qu'à Mériadec, à :

- *l'amélioration du stationnement public près des équipements et des commerces ;*
- *la réalisation de nouveaux équipements socio-culturels, sportifs et de loisirs ;*
- *l'accueil d'une structure pour personnes âgées, etc.*
- *(autres projets communaux...).*

>> AXE 2 CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

.L'ACTIVITE COMMERCIALE

CONFORTER LE ROLE COMMERCIAL DES CENTRALITES

\ OBJECTIFS

Le premier objectif de la commune est de conforter les commerces existants et permettre l'accueil de nouveaux commerces **dans le centre bourg et à Mériadec** afin de renforcer leur attractivité tant à l'échelle communale qu'intercommunale.

\ ORIENTATIONS GENERALES



CONFORTER LA VOCATION COMMERCIALE DU BOURG ET DE MERIADEC POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DE PROXIMITE

La commune de Plumergat souhaite conforter la vocation commerciale de proximité **au centre bourg et à Mériadec**.

Il s'agit plus particulièrement de :

- *tirer parti de l'aménagement des espaces publics et du stationnement en cœur de bourg pour renforcer l'attractivité commerciale de proximité ;*
- *D'identifier certains rez-de-chaussée commerciaux dont la destination sera conservée.*
- *D'éviter la fuite des commerces de centre-bourg vers les zones d'activités avoisinantes*



RENFORCER L'ACCESSIBILITE AU CŒUR DE BOURG A VOCATION COMMERCIALE

Une attention particulière devra être portée au renforcement de l'accessibilité au cœur de bourg à vocation commerciale par le biais de la mise en œuvre d'une réflexion sur la circulation dans le centre-bourg, d'une mutualisation du stationnement et de l'amélioration des continuités douces en lien avec les transports alternatifs à la voiture particulière (voir également axe 3).

.L'ACTIVITE ECONOMIQUE

DENSIFIER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES ET EN PROJET

\OBJECTIFS

La commune de Plumergat a identifié trois objectifs principaux concernant l'activité économique sur son territoire :

- Contribuer à l'articulation et à la complémentarité entre les zones d'emploi communales et intercommunales pour maintenir la présence économique de Plumergat au sein de l'intercommunalité ;
- Conforter les activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités sur le territoire communal en renforçant les capacités d'accueil par le biais notamment de l'optimisation de certains sites et enfin,
- Permettre le développement d'activités touristiques et de loisirs de proximité, en tant que vecteur économique, en lien avec les espaces naturels et paysagers.

\ ORIENTATIONS GENERALES



CONFORTER LES ACTIVITES COMMUNALES EXISTANTES ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES

Le projet communal de Plumergat vise à conforter les zones d'activités existantes et en projet dont le rôle est important à l'échelle locale.

A cette fin, plusieurs zones d'activités apparaissent comme stratégiques pour le développement du territoire communal :

- *Le maintien et l'extension, nécessaire notamment au projet de STEP, de la zone d'activités du Gouah ;*
- *Le maintien de la zone d'activités de Mériadec ;*
- *Le projet de « village d'artisans » en limite de Sainte-Anne d'Auray.*



ASSURER UNE MIXITE DES FONCTIONS URBAINES

Afin d'assurer une mixité des fonctions urbaines, la commune de Plumergat souhaite offrir des possibilités d'extensions aux activités existantes et d'accueil de nouvelles activités compatibles avec la proximité de l'habitat, en complément des zones d'activités existantes ou en projet.

Le bourg et Mériadec ont été identifiés sur le territoire communal comme étant les secteurs à enjeux contribuant à la mixité des fonctions urbaines. Leur rôle sera donc conforté.



OPTIMISER ET DEVELOPPER LES RESEAUX NUMERIQUES ET DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Le développement de l'économie numérique et des communications électroniques devient également un vecteur logistique et de mobilité d'importance. Pour réduire les « zones blanches » et faciliter le déploiement de ces réseaux, notamment à l'échelle intercommunale, une approche de mutualisation paraît la plus rationnelle et la plus économique.

Il s'agit de mettre à profit les infrastructures existantes mobilisables (gainés et fourreaux des réseaux d'électricité, de téléphone, de gaz, d'assainissement, etc.) tant dans les zones urbanisées que sur les réseaux routiers équipés, et de permettre l'utilisation partagée d'une même infrastructure par plusieurs opérateurs susceptibles de se répartir le coût de l'aménagement.



S'appuyer sur le patrimoine naturel pour développer le tourisme vert

La commune bénéficie de la présence d'espaces naturels dont l'attractivité peut servir d'appui au développement d'une économie locale de proximité. Développer la connaissance du territoire est également un moyen de découvrir l'ensemble des identités de l'intercommunalité et de participer au lien des sites d'intérêt communautaire entre eux.

Le projet communal vise donc à offrir la possibilité de parcourir le territoire par un maillage continu et cohérent de liaisons douces et de sentiers de découverte, appuyé sur les itinéraires existants, permettant également de découvrir le patrimoine local (naturel, paysager, historique, culturel, patrimonial, etc.) situés sur ces parcours.

La mise en valeur du patrimoine local peut également encourager la création d'activités de restauration ou d'hébergement touristique notamment, en cohérence avec la préservation de l'environnement. Il s'agit pour la commune de jouer la carte « nature » aux portes de l'agglomération alréenne.

.L'ACTIVITE AGRICOLE

PERENNISER ET PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE

\ OBJECTIFS

L'activité agricole est encore très présente sur le territoire avec la présence de 51 sièges d'exploitation pour un surface agricole utile de 2970 hectares, constante depuis plus de vingt ans (données recensement agricole 2010). La commune de Plumergat a pour objectif d'assurer la pérennité et la préservation de l'activité agricole sur son territoire.

\ ORIENTATIONS GENERALES



GARANTIR LES POSSIBILITES D'EXTENSION ET DE MODERNISATION NECESSAIRES A LA PERENNITE ET AU DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN ACTIVITE

Le projet communal de Plumergat vise à offrir les possibilités d'extension et de modernisation nécessaires à la pérennité et au développement des exploitations agricoles en activité, tout en prévenant les conflits d'usage et les nuisances vis à vis des tiers.

La réduction de la consommation des espaces et la densification des espaces bâtis sont aussi des éléments du projet qui s'inscrivent dans la démarche de maintien des espaces agricoles.



PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE VERS L'AGROTOURISME ET LA PRATIQUE D'UNE PLURIACTIVITE

La diversification de l'activité agricole, entre autre vers l'agrotourisme (ateliers de vente, commercialisation) doivent être possibles dans la mesure où ces projets constituent une activité secondaire à l'activité agricole principale.

Il s'agit particulièrement pour la commune de Plumergat de :

- *favoriser le tourisme vert en permettant le changement de destination et la réhabilitation du bâti identifié qui présenterait un caractère architectural ou patrimonial en zone agricole et naturelle.*

>> AXE 3 AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS LA COMMUNE ET VERS LES COMMUNES LIMITROPHES

.L'ACCESSIBILITE ET LA MOBILITE *AMELIORER LES DEPLACEMENTS*

\ OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par la commune de Plumergat concernant les transports et les déplacements sont :

- de renforcer l'offre de déplacements qui anticipe les besoins des habitants (actuels et futurs) tant à l'échelle communale qu'intercommunales ;
- de traiter les entrées de ville, de veiller à leur insertion urbaine et paysagère notamment en centre-bourg et dans les villages ;
- d'intégrer l'intermodalité entre transports en commun (bus) et individuels (covoiturage) dans une logique d'articulation entre bassin de vie et bassin d'emploi à l'échelle supracommunale ;
- de réduire les risques et les nuisances sur les principaux axes de communication (cohabitation de différents usagers, place des cycles et des piétons, sécurité et confort d'usage, ...) ;
- de renforcer les itinéraires de déplacements doux (piétons, vélos, ...) sur l'ensemble de la commune, notamment en tant que liens fonctionnels (ex : rabattement vers les parkings relais, ...)
- de développer les itinéraires de promenades et de randonnées sur l'ensemble du territoire, à des fins touristiques et de loisirs.

\ ORIENTATIONS GENERALES



AMENAGER LES ENTREES DE VILLE

Le traitement par des aménagements adaptés des entrées de Plumergat et de Mériadec, traversés par des routes départementales, contribueront à réduire la vitesse automobile, à sécuriser les déplacements doux et à améliorer la lisibilité des zones agglomérées.



FAVORISER UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC POUR UNE CIRCULATION APAISEE

Le souhait de la commune est de mettre en place une véritable circulation apaisée sur son territoire permettant la résolution des conflits d'usage, l'amélioration et la mutualisation du stationnement et la sécurisation de la voirie. Il s'agit de favoriser un meilleur partage de l'espace public, en tant que support de mobilités entre différents modes de déplacement et d'augmenter l'attractivité des différents espaces.

Il s'agit particulièrement de diminuer les obligations de déplacements automobiles et de développer les alternatives à l'usage de la voiture particulière en assurant :

- *un partage de l'espace public et des voies routières entre les différents modes de déplacements,*
- *la continuité des liaisons piétonnes et cyclables existantes et envisagées dans les nouvelles opérations urbaines,*
- *une articulation entre l'urbanisation et le développement de l'offre en transports alternatifs à la voiture tels que l'automobile partagée (covoiturage).*



RENFORCER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

L'une des orientations du projet communal est d'encourager la mobilité pour tous, en renforçant notamment l'accessibilité à des espaces intermodaux (lieux de convergence entre les aires de covoiturage, les arrêts de transports en commun, les équipements, commerces et services, etc.), profitables à tous les habitants, tant à l'échelle communale qu'intercommunale.

A l'échelle du territoire, les actions visent notamment à :

- *Favoriser les liaisons douces en centralités et entre les principaux secteurs d'habitat, en lien avec les équipements, commerces et services, les arrêts de transports en commun et les aires de covoiturage ;*
- *Assurer la continuité du maillage des cheminements doux pour optimiser leur usage sur l'ensemble du territoire communal et intercommunal (voir également axe 2) ;*
- *Développer l'offre en matière de stationnement pour les vélos afin de favoriser l'utilisation de ce mode de déplacement.*

>> AXE 4 PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES PAYSAGES

.LES ESPACES NATURELS ET RURAUX

CONFORTER LE ROLE ECOLOGIQUE DES MILIEUX

\ OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par la commune de Plumergat est de préserver et mettre en valeur les ambiances et perspectives paysagères afin de renforcer l'identité de la commune. Il s'agit également de protéger les milieux et espaces naturels ainsi que les ressources en raison de leur intérêt et de leur sensibilité écologique, en veillant à une utilisation économe de ceux-ci.

La volonté de préserver les continuités écologiques s'exprime par la mise en cohérence des éléments structurants du paysage et de la biodiversité pour la création d'une trame verte et bleue.

L'un des objectifs communaux est l'intégration des extensions urbaines existantes et à venir dans une composition paysagère cohérente, dans le souci du respect et de la mise en valeur des paysages.

Enfin, l'intention est également de pérenniser l'espace agricole tant pour son rôle économique que pour sa contribution au maintien et à l'entretien des paysages naturels et ruraux.

\ ORIENTATIONS GENERALES



PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES

La présence d'espaces naturels et agricoles peut être considérée comme un atout pour la mise en valeur du territoire, sur lequel peuvent se développer des pratiques touristiques ou de loisirs respectueuses de l'environnement.

Eléments identitaires du territoire de Plumergat, les espaces paysagers tels les vallées du Loc'h et du Sal, les zones humides et les cours d'eau, les boisements, le bocage, etc. peuvent être protégés et mis en valeur.



PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES AMBIANCES ET PERSPECTIVES PAYSAGERES AFIN DE RENFORCER L'IDENTITE DE LA COMMUNE

Contribuant à la qualité du cadre de vie et à l'identité de la commune, les relations intimes entretenues entre le bâti et la nature, doivent être préservées, confortées et mises en valeur, notamment lorsqu'elles sont mises en perspective depuis les cônes de vue.

Il s'agit sur le territoire communal de veiller à l'intégration architecturale, environnementale et paysagère des futures zones d'habitat en continuité avec l'existant, en évitant l'urbanisation diffuse ou le mitage urbain des espaces naturels ou agricoles.

A l'échelle des villages, l'impact visuel des zones urbanisées ou à urbaniser devra également être réduit ou limité par des transitions végétales ou des paysagements appropriés afin de préserver le cadre de vie.



METTRE EN VALEUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE

La commune de Plumergat préservera et confortera les continuités écologiques ou espaces végétalisés ou paysagés aux abords de l'urbanisation et conforter les pôles de biodiversité/continuités écologiques et milieux relais identifiées par la trame verte et bleue tant dans les espaces naturels ou agricoles qu'en zone agglomérée.

Cette orientation se traduit notamment par l'identification des composantes de la trame verte et bleue sur le territoire communal.

>> AXE 5 VALORISER L'IMAGE DE LA COMMUNE TOUT EN TENANT COMPTE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

. MAINTENIR UN CADRE DE VIE AGREABLE

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

\OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par la commune de Plumergat est d'améliorer l'attractivité et la lisibilité du territoire tant pour les acteurs locaux que pour les acteurs extérieurs au territoire communal ou communautaire, de reconnaître ses spécificités au sein d'Auray Quiberon Terre Atlantique (milieux naturels, paysages, histoire, culture et patrimoine).

La préservation et la mise en valeur de l'image de la commune supposent également d'assurer la pérennité et la continuité de la trame bocagère qui encadre le bâti, tant dans les villages, que dans le bourg ou à Mériadec. Il s'agit également de protéger et de mettre en valeur le patrimoine historique et architectural du territoire, témoin de son passé. Ces éléments composent en effet l'identité à la fois rurale et urbaine de la commune et contribuent à la qualité d'un cadre de vie qu'il s'agit de préserver et d'améliorer.

Enfin, l'objectif est de poursuivre les opérations de renouvellement urbain, de restauration et d'adaptation du bâti ancien dans un souci de diversification de l'offre en logements, de préservation et de mise en valeur du patrimoine traditionnel.



PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

La commune de Plumergat recense des éléments d'intérêt patrimonial témoins de la vie religieuse ou sociale d'autrefois (église, chapelles), d'ensembles bâtis anciens témoins de la vie rurale et artisanale (fermes, longères, granges) et d'un patrimoine dit « vernaculaire » (calvaires, puits, fours à pain, lavoirs, mares et murets, etc.).

Le bâti remarquable, tant isolé que composant un tissu urbain d'intérêt, fera l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne les conditions de sa restauration, réhabilitation ou requalification, tant dans les zones agglomérées que dans les hameaux et les écarts.

Lors d'opération d'aménagement et d'urbanisme, des formes bâties (volumes, hauteur, implantation, etc.) et des matériaux respectueux de l'environnement urbain et paysager communal pourront être encouragés, tout en permettant l'innovation architecturale et la performance énergétique.

Il s'agit donc de préserver le patrimoine local afin de contribuer à sa mise en valeur et de réduire l'impact visuel des zones urbanisées ou à urbaniser (quelle que soit leur vocation) par des transitions végétales ou des paysagements appropriés.

Dans l'espace rural, la réhabilitation et la requalification du bâti ancien, voire son changement de destination, notamment lorsqu'aucune reprise à des fins économiques d'anciens bâtiments d'exploitation agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial n'est envisagée, pourra être autorisée pour l'habitat.



FAVORISER LA CREATION DE LIEUX D'ECHANGES ET DE RENCONTRES

La création de lieux d'échanges et de rencontre, qui participent activement à la qualité de vie des habitants, devra être favorisée dans les opérations d'aménagement, notamment celles présentant une densification significative.

Les espaces publics de proximité existants ou à venir pourront être reliés entre eux au moyen de liaisons douces existantes ou à créer et s'articuler avec les lieux d'attraction et d'animation locale.

.LES RISQUES ET L'ENVIRONNEMENT

ATTENUER LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE, PRESERVER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

\OBJECTIFS

Le dernier objectif de la commune de Plumergat est de ne pas aggraver les risques dans les secteurs concernés, lutter contre le changement climatique et réduire l'impact de son développement sur l'environnement par une gestion durable de ses ressources, notamment la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, la maîtrise de l'énergie et la promotion de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

\ ORIENTATIONS GENERALES



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PREALABLEMENT A TOUT PROJET DE DEVELOPPEMENT

Le développement de la commune nécessite la prise en compte des risques naturels et technologiques préalablement à tout projet de développement.

Dans les cas qui le nécessitent, il s'agit de veiller à la limitation des incidences des projets sur l'environnement et la santé humaine, et de prévoir les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser ces impacts.



PRENDRE EN COMPTE LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

Les opérations d'aménagement et de construction veilleront à limiter au maximum leur impact sur l'environnement. L'imperméabilisation des sols, induite par la création de surfaces de toitures ou de voirie et stationnement, doit être limitée pour restituer les eaux pluviales à la nappe et limiter les effets de ruissellement, tout en veillant à la préservation de la qualité du milieu récepteur.

Ainsi, les constructeurs seront encouragés à limiter la part des surfaces imperméabilisées dans les nouvelles opérations et à mettre en place les dispositifs utiles à une régulation douce des eaux pluviales : rétention et infiltration à la parcelle, stockage à faible profondeur, récupération et utilisation des eaux pluviales pour un usage domestique, etc.

La commune veillera à définir des systèmes d'assainissement les mieux adaptés à la collecte, au traitement et au rejet des eaux usées, et pluviales, afin de préserver la qualité des milieux récepteurs, et à réserver les sites nécessaires aux aménagements hydrauliques.

A ce titre, la commune mettra en œuvre les conditions nécessaires pour permettre une éventuelle extension de la STEP de la zone du Gouah.

CARTE DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS DU PADD DE PLUMERGAT

